



Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 002-210204806-20260629-DELIB1DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Aisne
Arrondissement
Saint-Quentin
Canton
Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 1

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

CAP'JEUNES

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif CAP'Jeunes permet à des jeunes de 16 à 21 ans d'effectuer une mission citoyenne au sein d'une collectivité en contrepartie d'une aide financière cofinancée par le Département et la collectivité d'accueil.

Le principe : un jeune de 16 à 21 ans s'engage auprès d'une collectivité d'accueil (commune, communauté de communes). En échange de 35 ou 70 heures d'action citoyenne, il reçoit une indemnité forfaitaire du Département et de la collectivité d'accueil, pour couvrir une dépense « utile » dans le cadre de son projet d'évolution personnelle : permis de conduire, ordinateur, accès à la culture ou au sport.

Travaux paysagers, peinture, entretien de locaux, archivage... les jeunes participent à la vie de la collectivité tout en bénéficiant d'un coup de pouce financier : 280 € pour 35h, 560 € pour 70h.

Monsieur le Maire demande si la Municipalité souhaite participer à ce dispositif en accueillant des jeunes pour la réalisation de missions d'intérêt général.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

-d'adhérer au dispositif CAP'Jeunes proposé par le Conseil Départemental de l'Aisne.

-d'autoriser l'accueil de jeunes volontaires âgés de 16 à 21 ans pour la réalisation d'actions citoyennes au sein des services municipaux, conformément aux modalités définies par le dispositif.

-de prendre en charge la participation financière communale prévue dans le cadre du dispositif pour chaque jeune accueilli, dans les conditions fixées par le Conseil départemental de l'Aisne.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions, formulaires et documents nécessaires à la mise en œuvre du dispositif CAP'Jeunes ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 002-210204806-20260629-DELIB1DU2906-DE

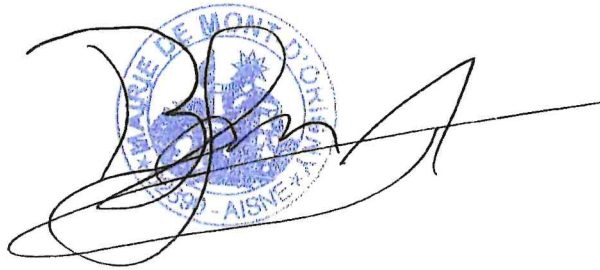
Émis et rendu exécutoire
le 29 juin 2026
Reçu en Préfecture
le 29 juin 2026
Publié ou notifié
le 30 juin 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTIGNY-EN-AISNE" and a central emblem. The signature is fluid and extends to the right of the stamp.



Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 002-210204806-20260629-DELIB2DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 2

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

Mise en œuvre d'un dispositif d'amende administrative pour les dépôts sauvage

DELIBERATION

Le Conseil Municipal de la commune de Mont-d'Origny,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-3, L. 541-44 et L. 541-46,

Vu la délibération du 15 décembre 2025 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Oise, instaurant un cadre intercommunal de lutte contre les dépôts sauvages de déchets et la mise en œuvre d'amendes administratives,

Considérant les nuisances environnementales, sanitaires, esthétiques et financières engendrées par les dépôts sauvages constatés sur le territoire communal,

Considérant l'intérêt de disposer d'un outil juridique permettant de sanctionner les auteurs de tels agissements,

Considérant que le maire conserve le pouvoir de police en matière de propreté et salubrité publique,

Considérant que la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » a été transférée à la Communauté de Communes du Val de l'Oise,

Considérant les frais courants d'exercices de la Brigade Intercommunale de l'Environnement, supportés intégralement par la Communauté de Communes du Val de l'Oise,

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

Article 1 – Adoption du dispositif intercommunal

La commune de Mont-d'Origny adhère au dispositif intercommunal de lutte contre les dépôts sauvages de déchets, tel que défini par la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Oise en date du 15 décembre 2025.

Article 2 – Instauration de l'amende administrative

Conformément aux articles L. 541-3 et L. 541-44 du Code de l'environnement, le maire pourra infliger une amende administrative aux auteurs de dépôts illégaux de déchets sur le territoire communal conformément aux tarifs du tableau suivant :

Cf annexe 1

Article 3 – Procédure de sanction

La procédure applicable sera conforme au cadre établi par l'EPCI, et respectera les étapes suivantes :

Modèle de procédure complet (cf annexe 2)

– Constatation du dépôt sauvage par les gardes champêtres de la CCVO,

– Etablissement d'une main courante valant rapport de constatation d'infraction par les gardes champêtres de la CCVO, enquête (photos / croquis / plans), identification de l'auteur de l'infraction, notification à l'auteur de l'infraction de l'amende encourue et du délais contradictoire de 10 jours pour observations.

– Etablissement d'une fiche tarifaire de l'amende administrative par les gardes champêtres CCVO, à destination des secrétariats de mairie des communes adhérentes,

– Etablissement d'un titre de recette pour recouvrement,

– En fin d'année civile, conformément à la décision prise lors du conseil communautaire de la CCVO en date du 15 décembre 2025, la commune reversera le produit des amendes administratives à la CCVO,

Article 5 – Affichage et information

La commune s'engage à informer la population de la mise en place de ce dispositif via les supports de communication habituels (panneaux, site internet, bulletin municipal, etc.).

Article 6 – Exécution

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et affichée conformément aux dispositions en vigueur.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le 29 juin 2026

Reçu en Préfecture

le 29 juin 2026

Publié ou notifié

le 30 juin 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART



Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELI3DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 3

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

SUBVENTION MAM

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention reçue de l'association MAM "au jardin des merveilles".

Après avoir ouï l'exposé, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide.

-de ne pas attribuer de subvention à la MAM.

Pour : 2 Contre : 11 Abstention : 1

Émis et rendu exécutoire
le 29 juin 2026
Reçu en Préfecture
le 29 juin 2026
Publié ou notifié
le 30 juin 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "COMMUNE DE MONT-DORE" at the top and "02290 - AISNE" at the bottom, with a central emblem. The signature is fluid and extends across the right side of the stamp.



Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB4DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 4

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

SUBVENTION AMICALE DES POMPIERS

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention reçue de l'amicale des pompiers.

Après avoir ouï l'exposé, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide.

-de verser une subvention de 200 euros.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB4DU2906-DE

Émis et rendu exécutoire
le 29 juin 2026
Reçu en Préfecture
le 29 juin 2026
Publié ou notifié
le 30 juin 2026

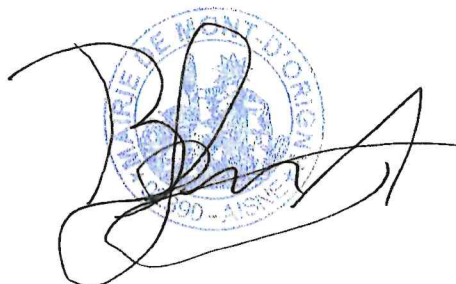
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 002-210204806-20260629-DELIB5DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 5

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

SUBVENTION ÉCOLE DE MUSIQUE

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention reçue de l'école de musique.

Après avoir ouï l'exposé, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide.

-de verser une subvention de 150 euros.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB5DU2906-DE

Émis et rendu exécutoire
le 29 juin 2026
Reçu en Préfecture
le 29 juin 2026
Publié ou notifié
le 30 juin 2026

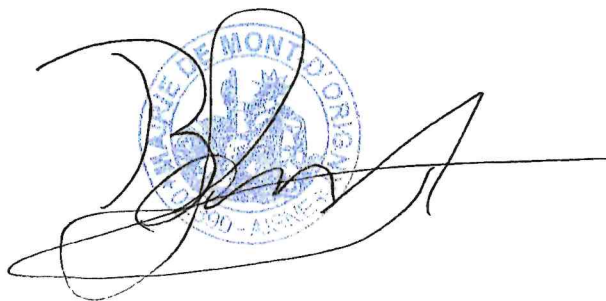
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :**

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB6DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 6

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

SUBVENTION LE BAR "Le siècle"

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention reçue du gérant du bar "le siècle".

Après avoir ouï l'exposé, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

-de refuser la subvention ,

-de demander plus de renseignements sur le projet de restauration

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB6DU2906-DE

Émis et rendu exécutoire
le 29 juin 2026
Reçu en Préfecture
le 29 juin 2026
Publié ou notifié
le 30 juin 2026

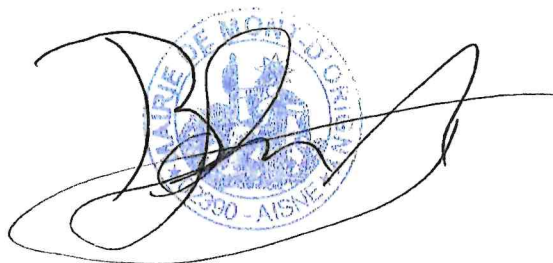
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 002-210204806-20260629-DELIB7DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 7

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

SUBVENTION ASCR - danse

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention reçue de l'association ASCR danse.

Après avoir ouï l'exposé, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

-de verser 150 euros de subvention à l'association ASCR.

Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB7DU2906-DE

Émis et rendu exécutoire
le 29 juin 2026
Reçu en Préfecture
le 29 juin 2026
Publié ou notifié
le 30 juin 2026

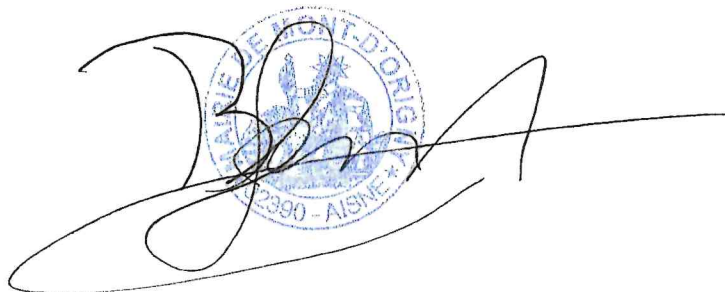
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ~~suivants~~.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB8DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 8

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

SUBVENTION LA LIGNE FLOTTANTE pêche

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention reçue de l'association la ligne flottante.

Après avoir ouï l'exposé, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de refuser la demande de subvention.

Pour : 0 Contre : 7 Abstention : 7

Émis et rendu exécutoire
le 29 juin 2026
Reçu en Préfecture
le 29 juin 2026
Publié ou notifié
le 30 juin 2026

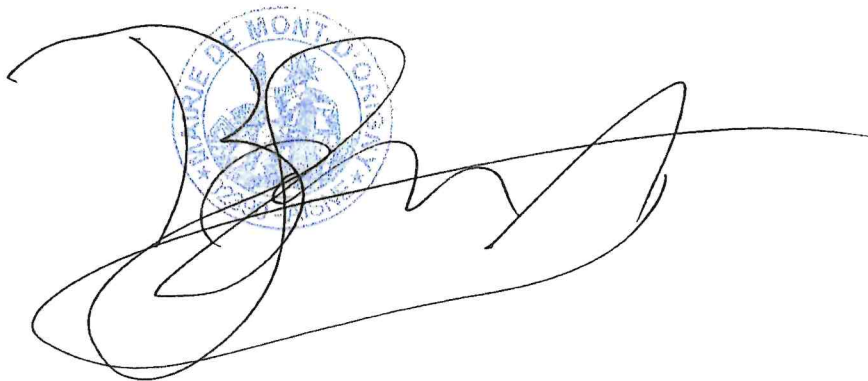
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB8DU2906-DE





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB9DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 9

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

DEVIS ENTRETIEN PRÉVENTIF SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune a 17 caméras installées par la société LS.

Un devis pour l'entretien préventif de ce système de vidéoprotection a été demandé, celui-ci s'élève à 1 610.40 euros ttc /an.

Ce devis comprend un entretien global du système : nettoyage des caméras, vérification, connectique et vérification du poste d'enregistrement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le devis.

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de confier à l'entreprise LS l'entretien préventif du système de vidéoprotection de la commune
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs ce contrat

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB9DU2906-DE

Émis et rendu exécutoire
le 29 juin 2026
Reçu en Préfecture
le 29 juin 2026
Publié ou notifié
le 30 juin 2026

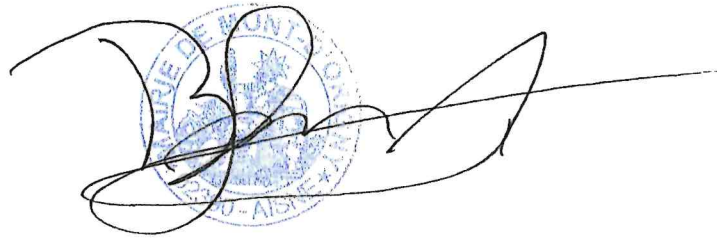
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 002-210204806-20260629-DELIB10DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 10

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

ALIÉNATION LOGEMENT CLÉSENCE

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le courrier reçu de Monsieur le Chef de service de la Direction Départemental des Territoires (DDT) stipulant que Clésence sollicite l'autorisation d'aliéner 6 logements situés sur notre commune aux adresses suivantes : 20,22,42,44,48 et 50 rue des Aubépines

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibéré sur cette aliénation.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, le Conseil Municipal :

-donne un avis défavorable à l'aliénation des logements 20-22-24-44 et 50.

-donne un avis favorable à l'aliénation du logement n°48 pour permettre la cession de ce logement à la vente aux locataires actuels ;

-autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil Municipal craint la disparition du « parc social » au sein de notre commune.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB10DU2906-DE

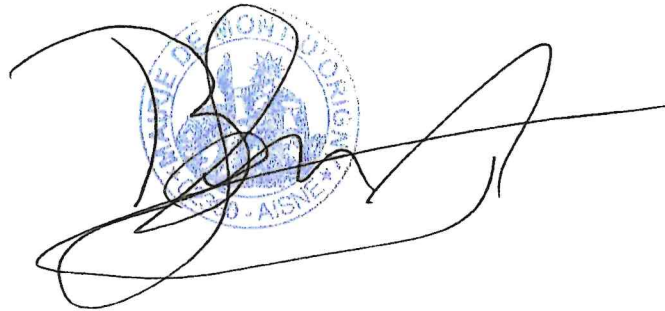
Émis et rendu exécutoire
le 29 juin 2026
Reçu en Préfecture
le 29 juin 2026
Publié ou notifié
le 30 juin 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 002-210204806-20260629-DELIB11DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 11

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

MNT-Complémentaire santé

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 est relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique. Ainsi, les employeurs publics seront tenus, comme dans le privé, de financer au moins 50 % de leur complémentaire santé. Cette obligation de prise en charge à 50 % s'appliquera progressivement, dès 2024 à l'État, à mesure que les contrats collectifs arriveront à échéance, et au plus tard en 2026 à tous les employeurs publics des trois versants de la fonction publique. Elle concernera tous les agents publics, sans distinction de statut.

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, décide de prendre en charge 60% de la complémentaire santé.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB11DU2906-DE

Émis et rendu exécutoire
le 29 juin 2026
Reçu en Préfecture
le 29 juin 2026
Publié ou notifié
le 30 juin 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB12DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 12

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

PÉRISCOLAIRE- Création et mise en place d'un service d'accueil périscolaire

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de proposer aux familles un mode d'accueil adapté aux horaires scolaires et aux contraintes professionnelles des parents.

L'intérêt pour les enfants de bénéficier d'un accueil encadré avant et après le temps scolaire et qu'il serait souhaitable d'organiser un service d'accueil périscolaire destiné aux élèves fréquentant les écoles de la commune.

Il demande aux membres de l'assemblée de se prononcer.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-de créer à compter de la rentrée scolaire 2026, un service communal d'accueil périscolaire destiné aux enfants scolarisés dans les écoles de la commune.

-que l'organisation du service fonctionnera pendant les périodes suivantes :

• Le matin de 7h00 à 8h30.

• Le soir de 16h30 à 18h30.

-que l'encadrement sera assuré par du personnel recruté conformément à la réglementation en vigueur à raison de 2 personnes

-qu'une participation financière sera demandée aux familles fixées à 1.50 euros accueil matin à 2 euros accueil soir et 3 euros accueil matin et soir.

-d'approuver le règlement intérieur annexé à la présente délibération et autorise le Maire à le modifier pour tenir compte des évolutions réglementaires ou organisationnelles.

-d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre du service,
Signer tout document relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'accueil du périscolaire,
-de solliciter tout aide financière auprès de la caisse d'allocations familiales, de l'Etat ou de tout autre organisme partenaire

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le 29 juin 2026

Reçu en Préfecture

le 29 juin 2026

Publié ou notifié

le 30 juin 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB13DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 13

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

PÉRISCOLAIRE- fixation des tarifs de l'accueil périscolaire

DELIBERATION

Vu la délibération n°12 en date du 29 juin 2026 portant création du service d'accueil périscolaire ;

Considérant qu'il convient de fixer la participation financière des familles pour l'utilisation du service d'accueil périscolaire,

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité l'assemblée décide :

-de fixer les tarifs du périscolaire dès la rentrée de septembre 2026 comme suit :

- Accueil du matin 1.50 euros/enfant
- Accueil du soir 2.00 euros / enfant
- Journée complète 3.00 euros/enfant

Les sommes correspondantes seront encaissées par le budget communal.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 29 juin 2026
Reçu en Préfecture
le 29 juin 2026
Publié ou notifié
le 30 juin 2026

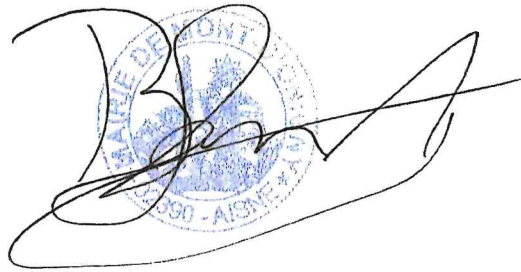
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 002-210204806-20260629-DELIB14DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Aisne
Arrondissement
Saint-Quentin
Canton
Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 14

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

ACHAT SOUFFLEUR

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la nécessité d'acheter un souffleur pour l'atelier municipal.

Il demande aux membres du Conseil de se prononcer sur cet achat.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

-d'acheter un souffleur

-de fixer le montant maximum à 1 000 euros

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 002-210204806-20260629-DELIB14DU2906-DE

Émis et rendu exécutoire
le 29 juin 2026

Reçu en Préfecture
le 29 juin 2026

Publié ou notifié
le 30 juin 2026

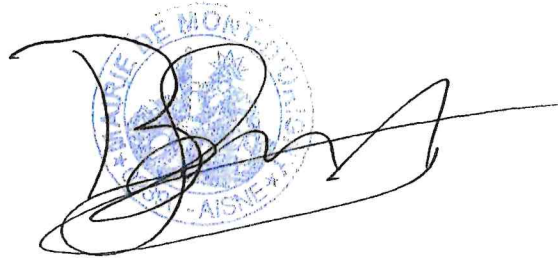
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTIGNY" at the top and "AISNE" at the bottom, with a central emblem. The signature is fluid and extends to the right.



Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 002-210204806-20260629-DELIB15DU2606-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 15

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

ACHAT MACHINE A CAFÉ

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la nécessité d'acheter une machine à café pour le secrétariat de la mairie.

Il demande aux membres du Conseil de se prononcer sur cet achat.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

-d'acheter une machine à café

-de fixer le montant maximum à 500 euros

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB15DU2606-DE

Émis et rendu exécutoire
le 29 juin 2026
Reçu en Préfecture
le 29 juin 2026
Publié ou notifié
le 30 juin 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "VILLE DE MONTAUBAN" around the top and "Mairie" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.



Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 002-210204806-20260629-DELIB16DU2906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 26 juin 2026

Délibération : N° 15

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Vendredi 26 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Pascal BLEUSE-Jean-Luc SARRAZIN-Emilie ALLART-Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC-Freddy CAILLEAUX

Absent(s) :

Gérard ALLART POUVOIR : Marine VATIN donne pouvoir à Emilie ALLART

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

ACHAT MACHINE ÉCRAN

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la nécessité d'acheter un écran pour visionner les caméras du système de vidéo surveillance qui à ce jour ne fonctionne plus.

Il demande aux membres du Conseil de se prononcer sur cet achat.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

-d'acheter un écran

-de fixer le montant maximum à 500 euros

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260629-DELIB16DU2906-DE

Émis et rendu exécutoire
le 29 juin 2026
Reçu en Préfecture
le 29 juin 2026
Publié ou notifié
le 30 juin 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART

